

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2007

N° 66/10-07
Séance du 23 FEV. 2007

FONDS D'INTERVENTION SOCIALE

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DU PROJET « Clin d'oeil pour la vie »


La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ATTRIBUE une subvention de 400,00 € à l'Institut Saint-Jean, organisme gestionnaire du Lycée Professionnel Saint-Jean de COLMAR pour le projet pédagogique « Clin d'oeil pour la Vie » à destination d'un public d'enfants malades ou handicapés.

PRECISE que la dépense correspondante d'un montant de 400,00 € sera prélevée sur le chapitre 65, fonction 58, nature 6574 du Budget Départemental.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet, 01 MARS 2007
Publication ... 02 MARS 2007
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Audovic LIONS

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
.....voix contre
.....abstentions